



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2021-08
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
3 chemin des roues, rue de Beauvais

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société SEIP,

Considérant l'occupation du domaine public pour des travaux GRDF pour une extension de gaz, 3 chemin des roues, et rue de Beauvais, du 12 au 30 avril 2021,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'interdire le stationnement et de restreindre la circulation ;

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux GRDF, 3 chemin des roues, le stationnement sera interdit, la circulation sera ponctuellement interdite de 7h30 à 16h30 et La circulation sera alternée rue de Beauvais, du 12 au 30 avril 2021.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SEIP
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 16 mars 2021

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA